

COVID-19-Le gouvernement interdit l'entrée dans les écoles pour la récupération des effets personnels essentiels

Shawinigan, le 1er avril 2020- Chers parents, la Santé publique a demandé au ministre de l'Éducation Jean-François Roberge « de surseoir à toute opération visant à permettre la récupération de matériel dans tous les établissements scolaires et d'enseignement supérieur ».

Voici donc la directive que le ministre de l'Éducation Jean-François Roberge vient d'émettre : « Je demande donc à tous les responsables d'établissements de suspendre immédiatement les démarches entreprises pour rendre de telles opérations possibles, et ce jusqu'à nouvel ordre. Bien que je sois conscient des inconvénients pour de nombreux parents et membres du personnel, la santé et la sécurité doit primer sur toute autre considération ».

Cette directive s'applique également aux enseignants, indique le cabinet de Jean-François Roberge. Seule la direction, dans des «circonstances exceptionnelles», peut accéder à une école.

Considérant ces directives qui viennent d'être émises, aucun rendez-vous qui avait été demandé pour récupérer des effets personnels essentiels ne pourra avoir lieu. Si la situation change, nous vous en informerons, mais d'ici là, tout le processus de récupération des effets personnels essentiel est cessé immédiatement.

Merci de votre compréhension,



Denis Lemaire,
Directeur général
Commission scolaire de l'Énergie